

**Le Président**  
Pdt/MB-2105043

**Monsieur Bernard MENUJER**  
**Commissaire enquêteur**  
Unité départementale de l'architecture  
Et du patrimoine de Loir-et-Cher  
17 quai de l'Abbé Grégoire  
41000 BLOIS

Blois, le 12 mai 2021

**Objet : Enquête publique**  
**Création de périmètres délimités des abords des restes de bâtiment de l'ancien Hôtel-Dieu**

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Vous nous avez transmis par courrier daté du 2 avril 2021 une demande d'avis sur la création de périmètres délimités des abords autour de certains monuments historiques situés dans le site patrimonial remarquable de Blois, dont les restes des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, dont nous sommes propriétaires.

Cette modification qui vise à faire coïncider les nouveaux périmètres avec les limites du site patrimonial remarquable, ceci afin de clarifier la lecture des servitudes et de simplifier l'instruction des autorisations d'urbanisme, n'appelle pas de remarque de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie, étant entendu qu'elle ne crée aucune servitude supplémentaire sur notre propriété.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

*Bien Cordialement*   
Yvan SAUMET